

A LIRE DANS LE FILM FRANCAIS :

## **Coronavirus : les employeurs de la Fesac et les fédérations de salariés écrivent au Premier ministre**

Date de publication : 24/03/2020 - 12:56

Selon nos informations, la fédération entreprises du Spectacle vivant, de la Musique, de l'Audiovisuel et du Cinéma (Fesac) et l'ensemble des fédérations de salariés du secteur, CFDT, CGT, FO, CFTC, CFE-CGC demandent dans un courrier commun des précisions sur les annonces déjà faites par le gouvernement et des mesures complémentaires.

L'ensemble des organisations d'employeurs et de salariés du spectacle vivant et de l'audiovisuel/cinéma, parmi les secteurs paralysés par les mesures de confinement prises pour enrayer l'épidémie de Covid-19, se félicitent dans ce courrier, que nous avons pu consulter, des annonces gouvernementales du 19 mars concernant l'adoption prochaine de premières mesures exceptionnelles visant à "neutraliser" l'actuelle période de crise pour les droits à assurance chômage et droits sociaux des salariés intermittents du spectacle qui se retrouvent dans l'impossibilité totale, s'ils n'étaient pas déjà en activité, d'envisager à brève échéance de retrouver un emploi.

Ils rappellent à Matignon, comme ils l'ont dit au ministère de la Culture, que ces mesures devront être précisées dans leur mise en œuvre technique. Car leur durée annoncée ne leur semble pas satisfaisante étant donné que la date du 15 mars est postérieure aux premières mesures d'interdiction ayant affecté le secteur, et la fin du confinement ne correspondra pas forcément à un retour à la normale pour l'activité de les entreprises.

La filière réclame également la mise en œuvre effective de mesures de compensation de l'activité partielle, lesquelles doivent être adaptées aux particularités d'emploi de ces secteurs (rémunération au cachet en particulier). Elle précise aussi que les périodes de chômage partiel doivent pouvoir ouvrir des droits futurs au titre des annexes 8 et 10 et qu'il ne doit pas y avoir de délai de carence ou franchise.

Par ailleurs et en complément du plan de relance national, employeurs et salariés du spectacle demandent des mesures complémentaires répondant aux conditions économiques particulières de ces secteurs, et cela sur la base de l'expérience du fonds d'urgence créé après les attentats de 2015 pour le spectacle vivant, alors même que "les conséquences économiques du COVID- 19 sont déjà sans commune mesure".

Pour eux, de la mise en place rapide édes premières mesures de soutien d'urgence, qui nécessiteront d'être complétées, annoncées par le ministère de la Culture et ses établissements dépendra la continuité de la vie culturelle. "Ces mesures de soutien devront en effet permettre à ces entreprises d'assumer le versement des rémunérations et indemnisations des salariés, en CDI ou en CDD et CDDU, sans oublier la situation particulière dans laquelle vont se trouver les auteurs".

"Au-delà du problème sanitaire qui prime par-dessus tout, nous nous faisons le relais de la très vive inquiétude des professionnels du spectacle vivant et enregistré pour leur devenir dans les prochaines semaines" soulignent les organisations de la filière.

Sarah Drouhaud